

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE ET DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**DECISION PRISE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.5211-10 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**2026-046 – OBJET : CONTRAT DE LOCATION A TITRE GRACIEUX DE L'ESPACE
ROSALIE DUBOIS ENTRE LA COMMUNE DE MORMANT ET LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE DU JEUDI 4 AU SAMEDI 6 JUIN
2026**

Yannick GUILLO, Président de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10,
Vu la délibération n°2024/87-04 en date du 26 septembre 2024 par laquelle le conseil communautaire a décidé de déléguer certaines attributions à Monsieur le Président,
Vu le projet de contrat de location établi,

Considérant les événements organisés par la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, notamment la « Rencontre territoriale Brie & Bâti Durable » le vendredi 5 juin 2026 de 8h30 à 14h00 et le « Forum de l'Habitat » le samedi 6 juin 2026 de 13h00 à 19h00,

Considérant l'installation des événements nécessaire dès le jeudi 4 juin 2026 à partir de 14h00 dans l'espace « Rosalie Dubois » de Mormant (77720) et le samedi 6 juin 2026 de 19h00 à 20h00,

Considérant la disponibilité de l'espace « Rosalie Dubois » de Mormant (77720) dès le jeudi 4 juin 2026 à partir de 14h00 et jusqu'au samedi 6 juin 2026 jusqu'à 20h00,

DECIDE

ARTICLE UN :

D'accepter et de signer avec la commune de Mormant (77720), un contrat de location, à titre gracieux, de l'espace « Rosalie Dubois », du jeudi 4 juin 2026 à partir de 14h00 au samedi 6 juin 2026 jusqu'à 20h00.

ARTICLE DEUX :

D'indiquer que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Nangis, le 25 mars 2026

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture via DOTELEC -

Le 26 mars 2026

077-247700701-20260326-C202604610-AR

Publié le 26 mars 2026